



20DIS06

PILOTAGE ET GOUVERNANCE ASSOCIATIVE

# MISE EN CONFORMITE RGPD : CONSTRUCTION DU REGISTRE DES ACTIVITES DE TRAITEMENT & REALISATION DES ANALYSES D'IMPACT SUR LA PROTECTION DES DONNEES

## Contexte

La mise en conformité aux exigences du Règlement Général relatif à la Protection des Données passe par une analyse et une réforme de l'organisation et des pratiques au regard des principes posés par la réglementation, mais également par la production d'outils techniques destinés à démontrer l'engagement du responsable des traitements dans la démarche. Tout d'abord le registre des activités de traitements permet d'avoir une vision globale de l'impact de l'activité sur les données à caractère personnel: l'utilisation qui en est faite, et les mesures de sécurité qui sont mises en œuvre. Ensuite les analyses d'impact sur la protection des données (AIPD) vont permettre au responsable des traitements de porter une appréciation sur la pertinence des mesures de protection mises en œuvre pour les activités susceptibles de porter atteinte aux droits et libertés fondamentaux, en mesurant précisément le risque auquel elles répondent. La production de ces outils doit répondre à des exigences précises, et revêt une importance particulière en ce qu'elle est le premier indice de la mise en œuvre de la démarche de mise en conformité.

## Objectifs / Compétences visées

- Connaître le rôle du registre des activités de traitement et ses préalables
- Connaître la méthodologie de construction du registre des activités de traitement
- Connaître les cas de mise en œuvre obligatoire des analyses d'impact sur la protection des données
- Connaître la méthodologie de réalisation des AIPD

## Contenu

- **Le registre des activités de traitement**

**Rôle et préalables :** Force probante du registre. Enjeux de son établissement. Le poids de la démarche d'amélioration continue

**Méthodologie :** Utilisation du modèle CNIL, enjeux, avantages et limites. La structure du registre. Les fiches de traitement, construction sur la base d'une étude de cas.

- **Les analyses d'impact sur la protection des données**

**Cas d'ouverture obligatoire :** La liste d'inclusion de la CNIL. Les critères de détermination pour les activités «hors liste».

**Méthodologie :** La démarche et ses enjeux. L'outil CNIL «PIA», avantages et limites. Production d'une analyse d'impact sur la protection des données sur la base d'une étude de cas

## Dates - Lieu

25 novembre 2020 - Montpellier

## Durée

1 jour soit 7 heures - 9h00 - 17h00

## Tarif

285 € - Adhérent  
355 € - Non-adhérent

## Public

Directeurs, Responsables des Systèmes d'Information, administrateurs  
Groupe minimum de 4 personnes et maximum de 15 personnes

## Pré-requis

La participation à cette formation implique de maîtriser les concepts fondamentaux et principes de la réglementation relative à la protection des données à caractère personnel

## Méthodes et moyens pédagogiques

Apports théoriques réglementaires et recommandations CNIL  
Illustrations pratiques adaptées au secteur médico-social  
Echanges avec et entre les participants  
Remise d'un dossier participant

## Modalités et méthodes d'évaluation

Une évaluation de la connaissance des stagiaires et de leurs attentes est réalisée en amont de la formation.  
En cours puis en fin de session, des temps de questions/réponses permettront de préciser à nouveau ces attentes et à l'intervenant.e d'évaluer les acquis.  
Une évaluation de l'action de formation est réalisée pour mesurer la satisfaction du stagiaire et pointer d'éventuels axes d'amélioration.  
Une attestation de fin de formation est délivrée à l'issue de la formation.  
Une évaluation post formation est adressée au prescripteur afin d'évaluer la progression des stagiaires dans l'exercice de leurs fonctions.

## Intervenant

Pascal LEFEBVRE, juriste et DPO certifié

Le contenu de la formation s'adapte en fonction des situations de handicap : merci de [nous contacter](#) au préalable